


DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Maître de l'ouvrage:
Commune de Chavagne

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Objet du marché:
Construction d'une passerelle au-dessus de la Vilaine

DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

	N° Affaire	4 45 1173	Etabli par	Vérfié par
	Ref.	DPGF		
11, rue J.P. Boullé – B.P. 93 56303 PONTIVY CEDEX	Date	Juillet 2010	SGA	PBO
Tél. : 02 97 25 38 50 Fax : 02 97 27 82 88	Indice	0		

DEPARTEMENT DE L'ILLE-ET-VILAINE
Communes de Bruz et Chavagne
Construction d'une passerelle au-dessus de la Vilaine

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F)

<i>Code prix</i>	<i>Descriptif</i>	<i>Unités</i>	<i>Quantités prévues</i>	<i>Prix Unitaire H.T</i>	<i>Montant H.T</i>
PREAMBULE					
	<p>Les prix sont établis hors taxes.</p> <p>Les prestations incluses dans la description des prix ne sont fournies qu'à titre indicatif. En aucun cas, ce détail des prestations, ainsi que d'éventuelles imprévions ou omissions ne sauraient faire obstacle à l'application stricte de l'article 10 du C.C.A.G. (aucune prestation n'est fournie par le maître d'ouvrage).</p> <p>En particulier, les prix rémunèrent tous frais de personnel, de main d'oeuvre, de locations diverses, fournitures consommables ainsi que des frais de chantier (difficultés d'accès, significations de jour et de nuit, hygiène et sécurité).</p> <p>Tous les prix intègrent la fourniture, le transport et la mise en oeuvre de tous les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation des prestations décrites dans la présente décomposition et dans les chapitres du C.C.T.P. conformément aux pièces dessinées annexées au C.C.T.P.</p> <p>NOTA : Pour les prix n°400, les prix sont déclinés en ossature métallique et en ossature aluminium.</p>				

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F)

Code prix	Descriptif	Unités	Quantités prévues	Prix Unitaire H.T	Montant H.T
100 PRIX GENERAUX					
101	<p>Installation de chantier</p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement l'ensemble des prestations définies à l'article 51.1 du fascicule 65 du C.C.T.G. et en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'établissement du projet d'installation de chantier et de l'ensemble des documents s'y rapportant, - Les fournitures et frais d'installation des baraques de chantier, des ateliers, bureaux, entrepôts, sanitaires, etc... - Les éventuels frais liés à l'aménagement par ses propres moyens d'eau, d'électricité, etc....., sur le chantier, - Les frais de gardiennage et de clôture, - Le dispositif de nettoyage des véhicules à la sortie du chantier, - L'entretien des voies d'accès, - Tous les aménagements de terrains permettant l'accès des engins et matériels de chantier, la maintenance des accès, la création de pistes pour amenée des engins de levage et leur enlèvement après travaux, qu'ils aient été réalisés ou non avant travaux par le Maître d'ouvrage, - Le débroussaillage nécessaire à la réalisation des travaux, l'abattage et le désouchage des arbres ou arbustes, l'évacuation en décharge des végétaux et le décapage des terres végétales, - L'aménagement et repliement du matériel de chantier, - L'enlèvement, en fin de chantier, de tous les matériaux et matériels en excédent, la remise en état des lieux, <ul style="list-style-type: none"> - Les frais d'assurance de l'entreprise contre les préjudices causés aux ouvrages existants, aux bâtiments, aux personnes et aux usagers des voies publiques, du fait des travaux, - La mise à disposition du Maître d'oeuvre de tous les moyens conformes aux normes de sécurité, lui permettant l'accès à toutes les parties du chantier, quel que soit l'état d'avancement de celui-ci, - L'ensemble de la signalisation du chantier autre que celle destinée à modifier les conditions initiales de circulation, - Toutes dispositions permettant de satisfaire aux spécifications du P.G.C.S.P.S. et les adaptations en cours de travaux à la demande du coordinateur, - La recherche, la location et les aménagements de terrains comprenant, sur toutes les zones affectées par les travaux (stockage provisoire ou définitif de matériaux, matériels, baraques de chantier, ateliers et locaux divers, etc...), <p>Les installations de chantier achevées et le matériel de chantier amené à pied d'oeuvre, une fraction égale à 65% du prix sera réglée à l'entrepreneur.</p> <p>Le solde sera versé après repliement de tous les matériels et installations, la remise en état des lieux comprenant notamment l'enlèvement de tous les matériaux et excédents.</p> <p>Le forfait :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	Ff	1		

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F)

Code prix	Descriptif	Unités	Quantités prévues	Prix Unitaire H.T	Montant H.T
102	<p>Frais d'étude et dossier des ouvrages exécutés (DOE)</p> <p>Ce prix rémunère au forfait les frais d'étude suivant l'article 42 du fascicule 65 et suivant l'article III.1.5 du fascicule 66 du C.C.T.G. Travaux.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les frais correspondant à l'élaboration, la reprographie et la fourniture au maître d'oeuvre de l'ensemble des pièces et documents définis dans les pièces du marché et relatifs à la préparation du chantier, à l'exécution et au suivi des travaux, - Les frais correspondants aux reprises éventuelles de l'ensemble de ces pièces et documents après avis du maître d'oeuvre, du ou des bureaux d'étude missionnés par le maître d'oeuvre et de tout autre intervenant extérieur mandaté, - Les implantations et levés topographiques nécessaires à la préparation et à l'exécution des travaux, - Les frais correspondants au contrôle externe degré 3 tel que défini au C.C.T.P. et notamment : <ul style="list-style-type: none"> - L'établissement, la mise en application et le suivi du P.A.Q., - Le fonctionnement du contrôle externe, - L'intervention et avis des experts spécialisés, - Les essais de contrôle, - La rédaction des procès verbaux de contrôle, - La tenue régulière du Journal de chantier, - L'établissement des Plans Particuliers de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) de l'entrepreneur et de ses sous-traitants, en application de l'article 28.3 du CCAG et en conformité avec les dispositions contenues dans le Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (PGC SPS) - La fourniture du dossier des ouvrages exécutés établi suivant les indications données au CCTP et comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Les plans de récolement, - Les notes de calculs, - Les levés topographiques et bathymétriques nécessaires à l'exécution des plans de récolement, - Le journal de chantier (procédures d'exécution, fiches de contrôle, ...), - Les notices d'entretien et de maintenance, - Un cahier contenant la liste des matériaux utilisés, - La collection des essais et certificats, etc... <p>Les plans et les levés seront fournis sur support informatique (CD ROM) compatible avec le logiciel Autocad. L'ensemble des documents sera fourni sur support papier (nombre d'exemplaire prévu au CCTP).</p> <p>Une fraction égale à 65% du prix sera réglée à l'entrepreneur dès visa de tous les plans d'exécution. Le solde sera réglé à l'achèvement des travaux et à la remise du dossier des ouvrages exécutés (DOE).</p> <p>Le forfait :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	Ff	1		

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F)

Code prix	Descriptif	Unités	Quantités prévues	Prix Unitaire H.T	Montant H.T
103	<p>AMENE ET REPLI DU MATERIEL SPECIFIQUE</p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement les frais d'améné et de repliment des ateliers et des matériels terrestres et/ou fluvial, nécessaire à la réalisation du chantier.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les frais d'améné et de repliement des ateliers et matériels nécessaires à la mise en oeuvre des pieux, quelque soit le procédé de mis en en oeuvre retenu, - Les frais d'améné et de repliement des ateliers et matériels nécessaire à la mise en oeuvre de la passerelle et des rampes d'accès, - Tous les moyens et matériels indispensables à la parfaite exécutions des travaux, - Toutes sujétions nécessaires à la bonne réalisation de la prestation. <p>Il est précisé qu'un seul forfait sera rémunéré indépendamment du nombre d'engins mobilisés simultanément ou d'une manière échelonnée dans le temps, et des natures de chaque engin.</p> <p>Quel que soit le calendrier d'exécution des travaux, et la réalisation fractionnée éventuelle des travaux correspondants, il ne sera rémunéré qu'un seul forfait pour l'aménée et repli de la totalité du matériel correspondant.</p> <p>Le forfait :</p>	Ff	1		
104	<p>ETAT DES LIEUX CONTRADICTOIRE AVANT ET APRES LES TRAVAUX</p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement l'établissement d'un procès verbal d'état des lieux avant et après travaux.</p> <p>Il lie les différentes personnes concernées par ces travaux : entreprise, Maître d'ouvrage, Maître d'oeuvre, riverains, propriétaires fonciers, collectivité territoriale...</p> <p>Une fraction égale à 50% du prix sera réglée à l'entrepreneur après exécution de l'état initial, Le solde sera réglé à l'achèvement des travaux.</p> <p>Le forfait :</p>	Ff	1		
Sous-total Prix Généraux					

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F)

Code prix	Descriptif	Unités	Quantités prévues	Prix Unitaire H.T	Montant H.T
200 FONDATIONS PROFONDES					
201	<p><i>Pieux pour fondation profonde</i> Ce prix rémunère forfaitairement la fourniture et la mise en oeuvre de pieux pour fondation et ceci quelque soit le nombre pour chaque ouvrages.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture du tube quelque soit le diamètre et quelque soit sa longueur et son épaisseur, rendu à pied d'oeuvre et tenant compte des frais de transport, de manutention et de stockage. - La fourniture et la mise en oeuvre d'une peinture anti-corrosion telle que définie au C.C.T.P, avec : - Les opérations de préparation de surface, - Les épreuves d'étude et de convenance, - Les installations de chantier nécessaires à la mise en oeuvre et au contrôle du revêtement, - Les retouches faites en atelier ou sur le chantier. - Les opérations de raboutage et de renforcement éventuel des tubes et les frais pour essais, dans les conditions prévues au C.C.T.P., - La mise en fiche, le battage quelle que soit la longueur et les moyens de battage utilisés (fluvial ou terrestre), avec la reprise sur l'aire de stockage, le transport sur le site, - Le bardage, la mise en oeuvre des guides et gabarit de battage et de toutes sujétions afférentes ou liées au battage, - Le trépannage ou le forage éventuel dans le sol en place ou dans le rocher, en tenant compte de l'utilisation du trépan et/ou de la foreuse et des moyens de contrôle, de l'extraction des matériaux trépannés et/ou forés et du surbattage du pieu-tube, - Le recépage des pieux quelle que soit leurs épaisseurs et leurs nuances, l'évacuation en décharge des chutes et les moyens matériels nécessaires. - Toutes sujétions nécessaires à la bonne réalisation de la prestation. 				
201-a	<p><i>Pieux pour fondation profonde de la passerelle</i> Le forfait : </p>	Ff	1		
201-b	<p><i>Pieux pour fondation profonde de la rampe d'accès coté Bruz</i> Le forfait : </p>	Ff	1		
201-c	<p><i>Pieux pour fondation profonde de la rampe d'accès coté Chavagne</i> Le forfait : </p>	Ff	1		

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F)

Code prix	Descriptif	Unités	Quantités prévues	Prix Unitaire H.T	Montant H.T
202	<p>Bouchon Béton Armé pour pieux de la passerelle</p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement la réalisation des bouchons en béton armé des pieux de la passerelle.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sujétions liées à la particularité du site et des ouvrages, - Les sujétions de fabrication et de mise en oeuvre liées au site et à l'environnement fluvial, - La fourniture à pied d'oeuvre, le stockage et la conservation, le façonnage et la mise en place des armatures pour béton armé, - Les opérations liées aux armatures en attente, et notamment toutes les sujétions liées à la mise en oeuvre des ancrages des équipements, - La fourniture, le transport, la fabrication et la mise en oeuvre du béton de structure C30/37 des ouvrages ainsi que les traitements thermiques éventuels, - Toutes fournitures de matériaux et adjuvants, - La façon, la vibration et la cure des bétons, - Les sujétions particulières liées à la prévention des désordres liés à l'alcali réaction, - Les dispositions particulières prises pour assurer la qualité du bétonnage par temps froid ou par temps chaud, - Tous les frais de main d'oeuvre, - Toutes sujétions nécessaires à la bonne réalisation de la prestation. <p>Ce prix comprend toutes les prestations nécessaires à l'exécution de ces travaux (matériels, matériaux, produits, ...).</p> <p>Le forfait :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	Ff	1		
Sous-total Prix Fondations profondes					

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F)

Code prix	Descriptif	Unités	Quantités prévues	Prix Unitaire H.T	Montant H.T
300 APPUIS					
301	<p><i>Chevêtres Béton Armé pour passerelle</i> Ce prix rémunère forfaitairement la réalisation des chevêtres en béton armé de la passerelle.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sujétions liées à la particularité du site et des ouvrages, - Les sujétions de fabrication et de mise en oeuvre liées au site et à l'environnement fluvial, - La fourniture à pied d'oeuvre, le stockage et la conservation, le façonnage et la mise en place des armatures pour béton armé, - Les opérations liées aux armatures en attente, et notamment toutes les sujétions liées à la mise en oeuvre des ancrages des équipements, - La fourniture, le transport, la fabrication et la mise en oeuvre du béton de structure C30/37 des ouvrages ainsi que les traitements thermiques éventuels, - Toutes fournitures de matériaux et adjuvants, - La façon, la vibration et la cure des bétons, - Les sujétions particulières liées à la prévention des désordres liés à l'alcali réaction, - Les dispositions particulières prises pour assurer la qualité du bétonnage par temps froid ou par temps chaud, - Les opérations particulières de réglage et de finition des surfaces non coffrées, - Les sujétions liées à la mise en oeuvre des ancrages des appuis de la passerelle et des rampes d'accès, - Les sujétions liées à la préfabrication, - Les étaielements et ancrages pour le maintien des coffrages, - La fourniture et la mise en oeuvre des coffrages tels que définis au CCTP, - Les chanfreins et les gouttes d'eau, - Les frais de fourniture et de pose des bossages d'appuis, - Tous les frais de fourniture et pose des appuis en néoprènes (la fourniture, le stockage, la mise en place et le réglage des appareils d'appui néoprènes y compris anti-cheminement). - Tous les frais de main d'oeuvre, - Toutes sujétions nécessaires à la bonne réalisation de la prestation. <p>Ce prix comprend toutes les prestations nécessaires à l'exécution de ces travaux (matériels, matériaux, produits, ...).</p> <p>Le forfait : </p>	Ff	1		

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F)

Code prix	Descriptif	Unités	Quantités prévues	Prix Unitaire H.T	Montant H.T
302	<p>Fondations pour raccordement au TN Ce prix rémunère forfaitairement la réalisation des fondations en béton armé pour le raccordement au TN des rampes d'accès.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sujétions liées à la particularité du site et des ouvrages, - Les sujétions de fabrication et de mise en oeuvre liées au site et à l'environnement fluvial, - La fourniture à pied d'oeuvre, le stockage et la conservation, le façonnage et la mise en place des armatures pour béton armé, - Les opérations liées aux armatures en attente, et notamment toutes les sujétions liées à la mise en oeuvre des ancrages des équipements, - La fourniture, le transport, la fabrication et la mise en oeuvre du béton de structure C30/37 des ouvrages ainsi que les traitements thermiques éventuels, - Toutes fournitures de matériaux et adjuvants, - La façon, la vibration et la cure des bétons, - Les sujétions particulières liées à la prévention des désordres liés à l'alcali réaction, - Les dispositions particulières prises pour assurer la qualité du bétonnage par temps froid ou par temps chaud, - Les opérations particulières de réglage et de finition des surfaces non coffrées, - Les sujétions liées à la mise en oeuvre des ancrages des équipements, - Les sujétions liées à la préfabrication, - Les étalements et ancrages pour le maintien des coffrages, - La fourniture et la mise en oeuvre des coffrages tels que définis au CCTP, - Les chanfreins et les gouttes d'eau, - Tous les frais de fourniture et pose des dispositifs d'appuis des rampes sur le massif . - Tous les frais de main d'oeuvre, - Toutes sujétions nécessaires à la bonne réalisation de la prestation. <p>Ce prix comprend toutes les prestations nécessaires à l'exécution de ces travaux (matériels, matériaux, produits, ...).</p>	Ff	1		
302-a	<p>Fondation pour raccordement avec le TN coté Bruz Le forfait :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	Ff	1		
302-b	<p>Fondation pour raccordement avec le TN coté Chavagne Le forfait :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	Ff	1		

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F)

Code prix	Descriptif	Unités	Quantités prévues	Prix Unitaire H.T	Montant H.T
303	<p>Chevêtres pour rampes d'accès Ce prix rémunère forfaitairement la réalisation des chevêtres des rampes d'accès.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sujétions liées à la particularité du site et des ouvrages, - Les sujétions de fabrication et de mise en oeuvre liées au site et à l'environnement fluvial, - La fourniture, le transport, la fabrication et la mise en oeuvre des chevêtres, quelque soit le matériau et le dispositif retenu par l'entreprise, - Les sujétions liées à la mise en oeuvre du matériau retenu par l'entreprise, - Tous les frais de fourniture et pose des dispositifs d'appuis des rampes sur les chevêtres, quelque soit les dispositifs retenus par l'entreprise, - Tous les frais de main d'œuvre, - Toutes sujétions nécessaires à la bonne réalisation de la prestation. <p>Ce prix comprend toutes les prestations nécessaires à l'exécution de ces travaux (matériels, matériaux, produits, ...).</p>	Ff	1		
303-a	<p>Chevêtres pour rampes d'accès coté Bruz Le forfait :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	Ff	1		
303-b	<p>Chevêtres pour rampes d'accès coté Chavagne Le forfait :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	Ff	1		
Sous-total Appuis					

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F)

Code prix	Descriptif	Unités	Quantités prévues	Prix Unitaire H.T	Montant H.T
400 PASSERELLE ET RAMPES D'ACCES NOTA : Les prix de cette partie sont déclinés en ossature métallique et en ossature aluminium. Une seule déclinaison doit être indiquée pour chaque poste.					
401 Passerelle Ce prix rémunère forfaitairement, la structure de la passerelle. Il comprend : - La réalisation de la passerelle, notamment : - Toutes les opérations de manutentions en atelier et sur site quels que soient le poids et les dimensions des éléments, - La fourniture des documents de contrôle interne et des certificats de production en usine (C.C.P.U), - Toutes les opérations d'usinage (traçage, pliage, cintrage, découpage...), et de soudage nécessaires à la fabrication des éléments de charpentes telles que prévu au C.C.T.P et leurs contrôles, - Toutes pièces soudées, en usine, pour la fixation et assemblage des éléments entre eux et secondaires, - Le platelage en bois, conformément au paragraphe 3.10 du CCTP, - Les gardes-corps, conformément au paragraphe 3.11 du CCTP, - La fourniture, le transport et la pose des plançons d'interfaces entre la passerelle et les rampes d'accès, - Le transport, le stockage provisoire éventuel, la reprise sur l'aire de stockage et la mise en oeuvre sur les chevêtres d'appuis de la passerelle sur site, y compris tous les moyens de levage nécessaire, Ce prix comprend toutes les prestations nécessaires à l'exécution de ces travaux (matériels, matériaux, produits, ...). Une fraction égale à 20% du prix sera réglée à l'entrepreneur dès approvisionnement des matériaux sur présentation des justificatifs. Une fraction égale à 30% du prix sera réglée à l'entrepreneur sur constat d'exécution en usine et acceptation du maître d'oeuvre. Le solde sera réglé à la mise en oeuvre définitive de la passerelle sur site.					
401-a Passerelle à ossature métallique Le forfait :	Ff	1			
401-b Passerelle à ossature aluminium Le forfait :	Ff	1			

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F)

Code prix	Descriptif	Unités	Quantités prévues	Prix Unitaire H.T	Montant H.T
402	<p>Rampe d'accès Ce prix rémunère forfaitairement, la structure des rampes d'accès, comprenant tous les éléments nécessaires depuis la passerelle jusqu'au raccordement au TN.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation des rampes d'accès, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les opérations de manutentions en atelier et sur site quels que soient le poids et les dimensions des éléments, - La fourniture des documents de contrôle interne et des certificats de production en usine (C.C.P.U), - Toutes les opérations d'usinage (traçage, pliage, cintrage, découpage...), et de soudage nécessaires à la fabrication des éléments de charpentes telles que prévu au C.C.T.P et leurs contrôles, - Toutes pièces soudées, en usine, pour la fixation et assemblage des éléments entre eux et secondaires, - Le platelage en bois, conformément au paragraphe 3.10 du CCTP, - Les gardes-corps, conformément au paragraphe 3.11 du CCTP, - La fourniture, le transport et la pose des plançons d'interfaces entre les rampes d'accès et le TN, - Le transport, le stockage provisoire éventuel, la reprise sur l'aire de stockage et la mise en oeuvre sur les chevêtres d'appuis de la passerelle sur site, y compris tous les moyens de levage nécessaire, <p>Ce prix comprend toutes les prestations nécessaires à l'exécution de ces travaux (matériels, matériaux, produits, ...).</p> <p>Une fraction égale à 20% du prix sera réglée à l'entrepreneur dès approvisionnement des matériaux sur présentation des justificatifs.</p> <p>Une fraction égale à 30% du prix sera réglée à l'entrepreneur sur constat d'exécution en usine et acceptation du maître d'oeuvre.</p> <p>Le solde sera réglé à la mise en oeuvre définitive de la passerelle sur site.</p>				
402-a	<p>Rampe d'accès coté Bruz à ossature métallique Le forfait :</p>	Ff	1		
402-b	<p>Rampe d'accès coté Chavagne à ossature métallique Le forfait :</p>	Ff	1		

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F)

Code prix	Descriptif	Unités	Quantités prévues	Prix Unitaire H.T	Montant H.T
402-c	Rampe d'accès coté Bruz à ossature aluminium Le forfait :	Ff	1		
402-d	Rampe d'accès coté Chavagne à ossature aluminium Le forfait :	Ff	1		
403	ESSAI DE CHARGEMENT DE LA PASSERELLE Ce prix rémunère forfaitairement les épreuves de chargement des passerelles, définies conformément au Guide technique "Epreuves de chargement des ponts-routes et passerelles piétonnes" édité par le SETRA, mars 2004. Il comprend notamment: - la fourniture, l'installation et la manoeuvre des échafaudages et passerelles nécessaires pour visiter les différentes parties d'ouvrage inaccessibles par les moyens classiques au cours des essais, - la fourniture et la mise en oeuvre du matériel nécessaire à la réalisation des essais et mesures, - le programme des épreuves de charge, - les frais de laboratoire pour la mesure des flèches, - la fourniture des charges de chaussée nécessaires aux épreuves des ouvrages, et notamment la pesée de tous les éléments par un organisme agréé, - la rédaction du procès-verbal des épreuves, soumis au visa du Maître d'Oeuvre, - Toutes sujétions nécessaires à la bonne réalisation de la prestation. Le forfait :	Ff	1		
Sous-total Passerelle et rampes d'accès					
					TOTAL HT
					TVA 19,6%
					TOTAL TTC

VU ET ACCEPTE

A

Le

Le Maître de l'Ouvrage,

LU ET ACCEPTE

A

Le

Le(s) Entrepreneurs,